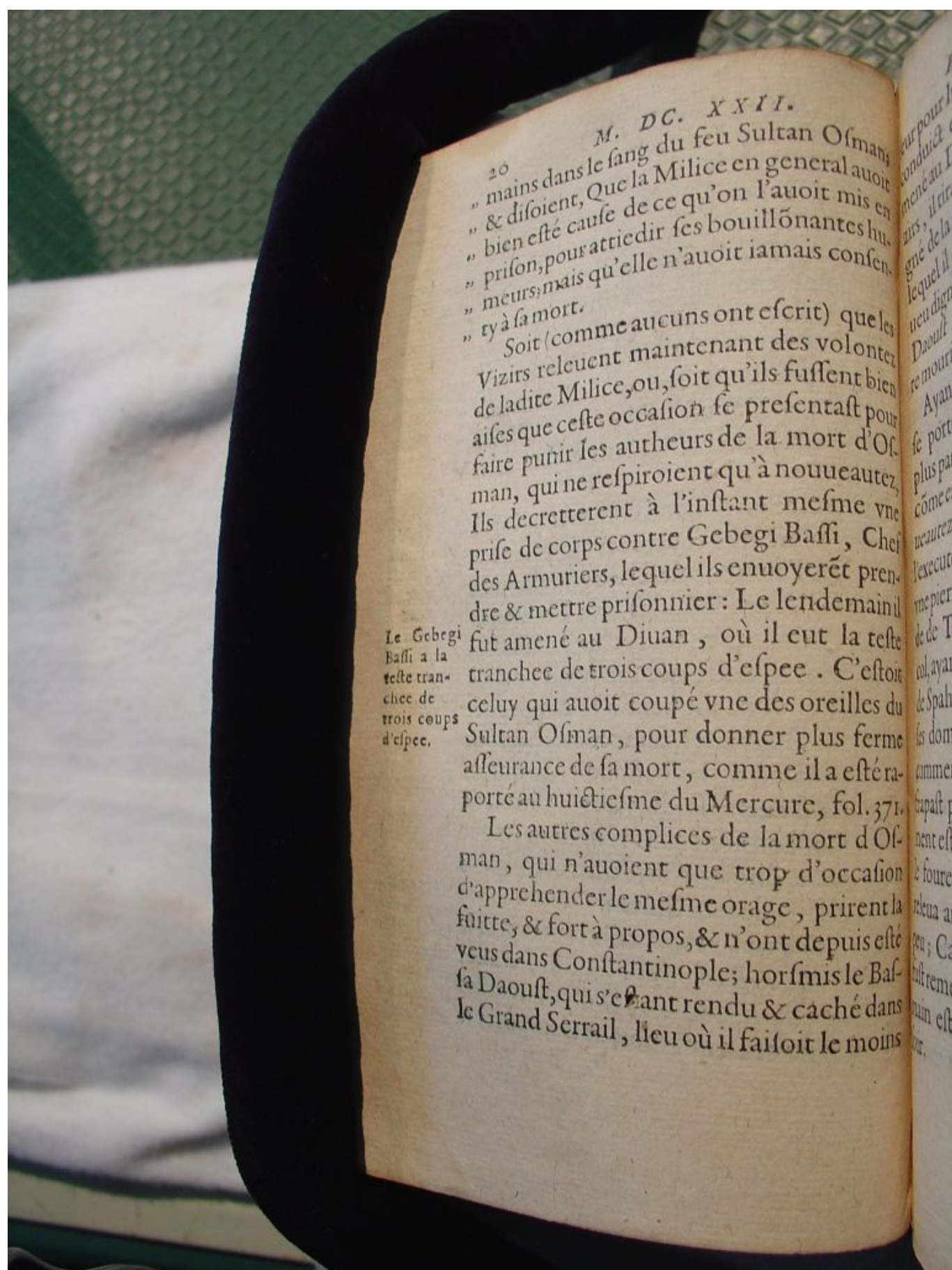


1622_020.jpg



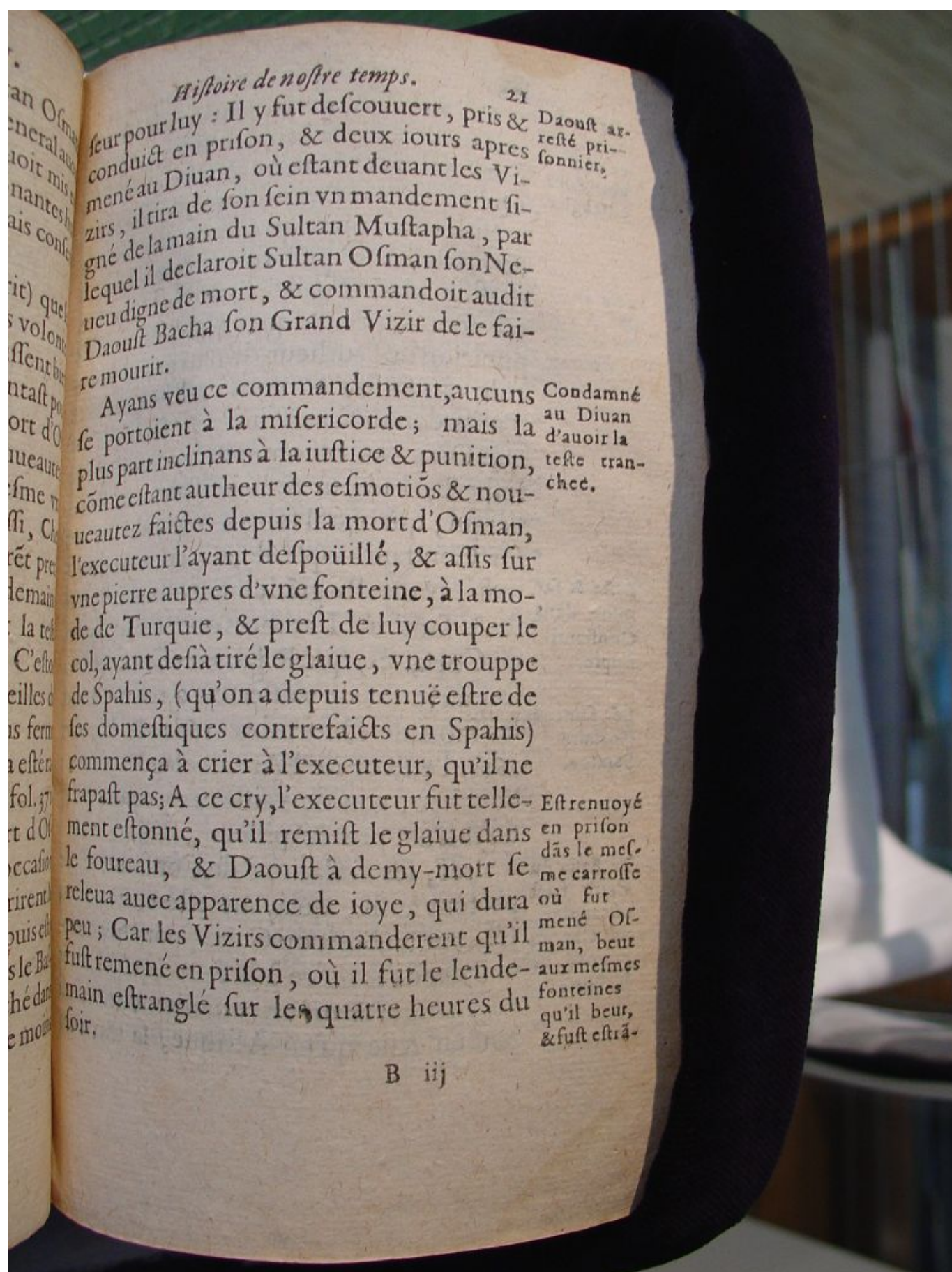
Le Gebegi
Bassi a la
tête tran-
chée de
trois coups
d'espee.

M. DC. XXII.
20
" mains dans le sang du feu Sultan Osmani
" & disoient, Que la Milice en general auoit
" bien esté cause de ce qu'on l'auoit mis en
" prison, pour attiedir ses bouillōnantes hu-
" meurs, mais qu'elle n'auoit iamais consen-
" ty à sa mort.

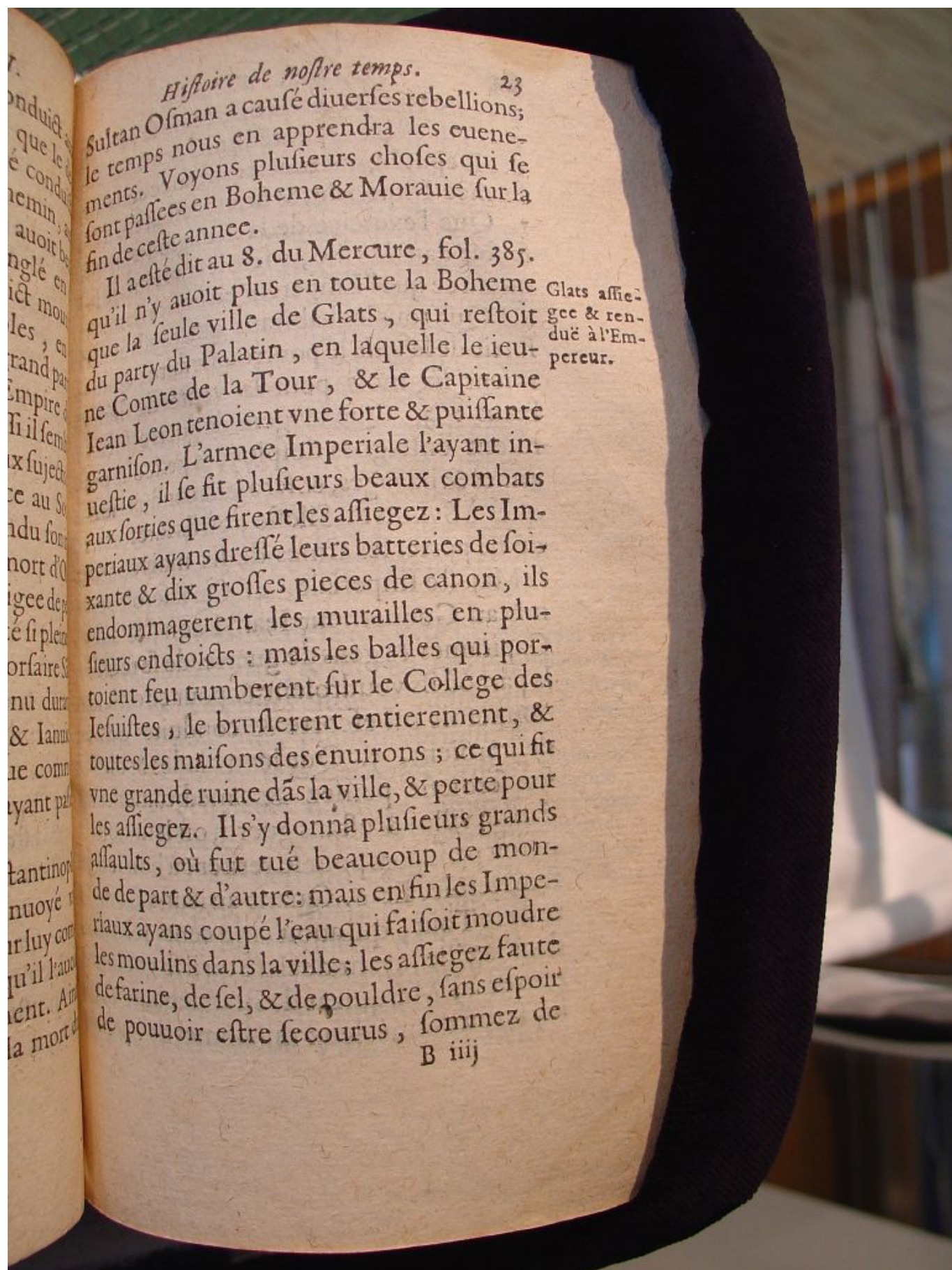
Soit (comme aucuns ont escrit) que les
Vizirs releuent maintenant des volonte-
de ladite Milice, ou, soit qu'ils fussent bien
aíses que ceste occasion se presentast pour
faire punir les auteurs de la mort d'Os-
man, qui ne respiroient qu'à nouueautez,
Ils decretterent à l'instant mesme vne
prise de corps contre Gebegi Bassi, Chef
des Armuriers, lequel ils enuoyerēt pren-
dre & mettre prisonnier: Le lendemain il
fut amené au Diuan, où il eut la teste
tranchee de trois coups d'espee. C'estoit
celuy qui auoit coupé vne des oreilles du
Sultan Osmani, pour donner plus ferme
asseurance de sa mort, comme il a esté ra-
porté au huietiésme du Mercure, fol. 371.

Les autres complices de la mort d'Os-
man, qui n'auoient que trop d'occasion
d'apprehender le mesme orage, prirent la
fuite, & fort à propos, & n'ont depuis esté
vus dans Constantinople; horsmis le Bas-
sa Daoust, qui s'estant rendu & caché dans
le Grand Serrail, lieu où il faisoit le moins

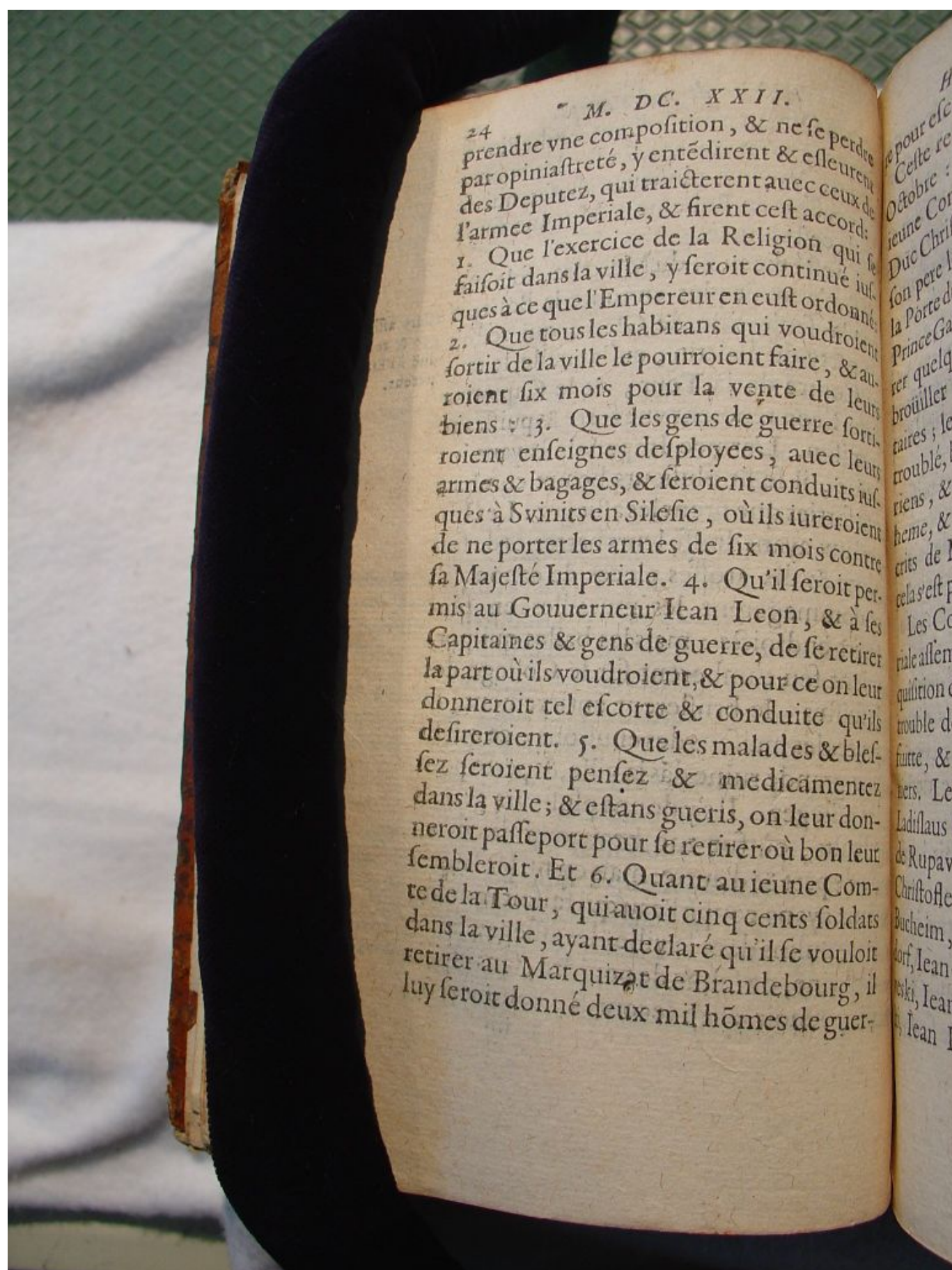
1622_021.jpg



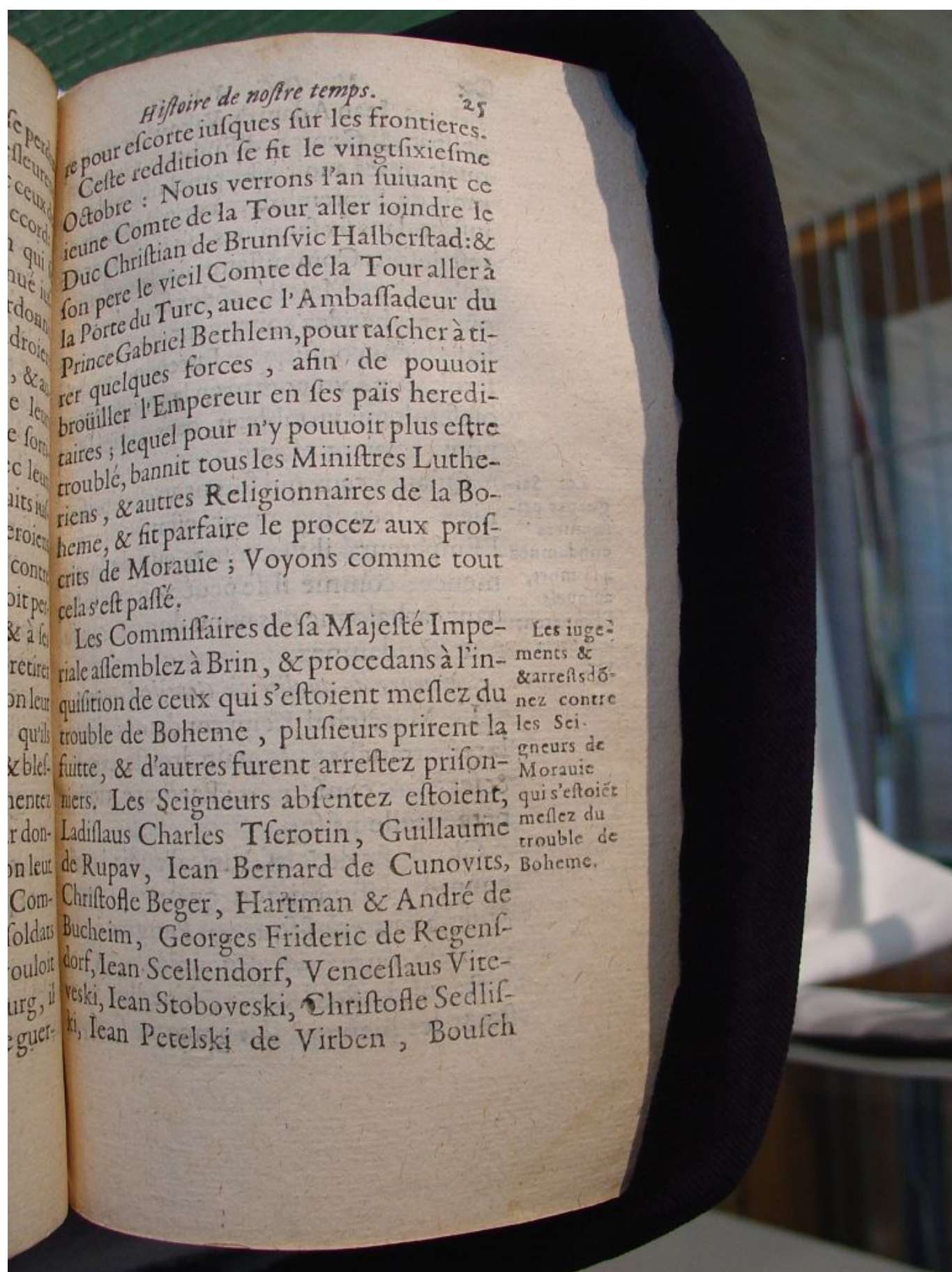
1622_023.jpg



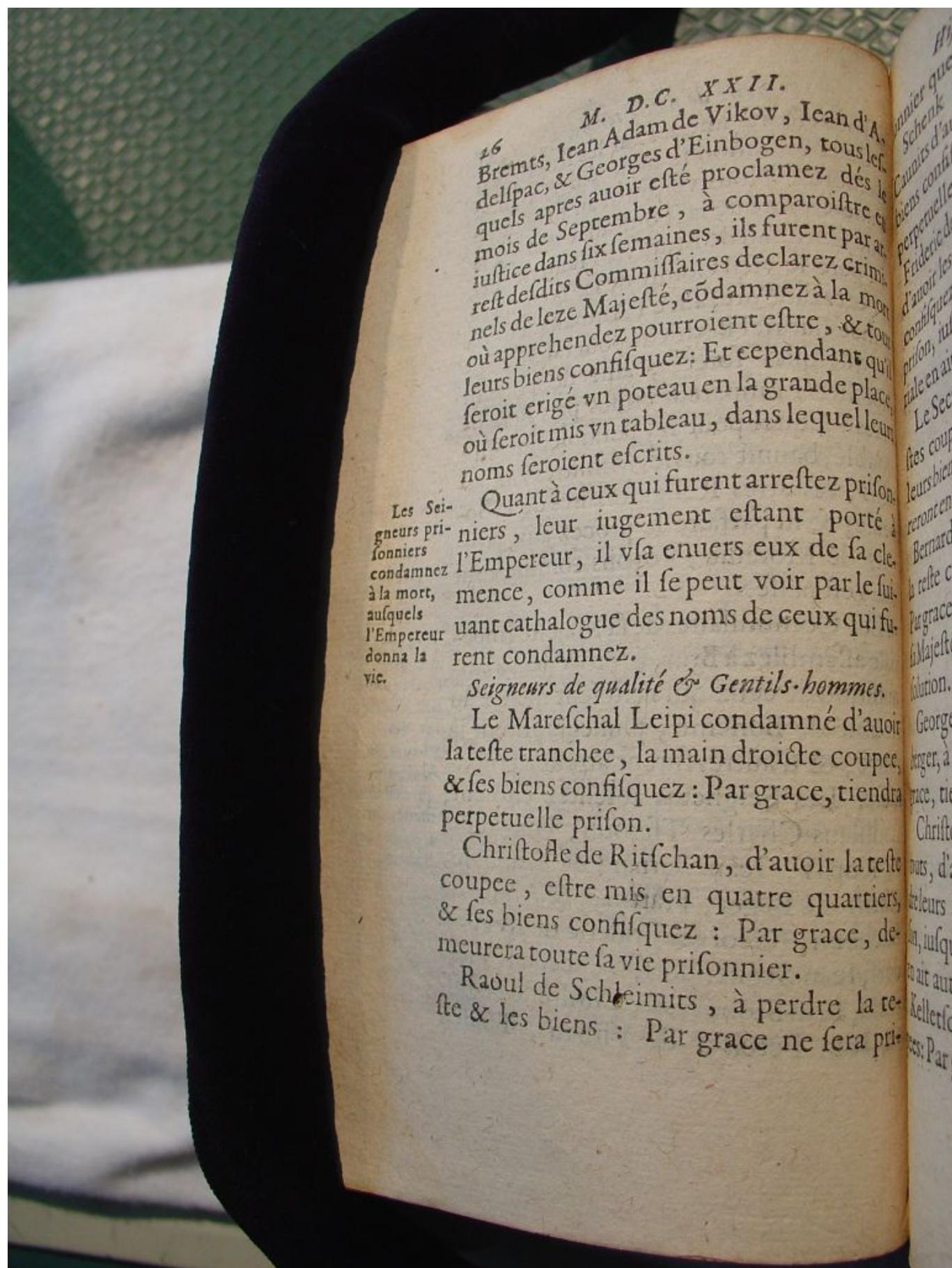
1622_024.jpg



1622_025.jpg



1622_026.jpg



M. D. C. XXII.
 26
 Brechts, Jean Adam de Vikov, Jean d'Adelspac, & Georges d'Einbogen, tous lesquels apres auoir esté proclamez dès le mois de Septembre, à comparoistre en iustice dans six semaines, ils furent par arrest desdits Commissaires declarez criminels de leze Majesté, cōdamnez à la mort où apprehendez pourroient estre, & tous leurs biens confisque: Et cependant qu'il seroit erigé vn poteau en la grande place, où seroit mis vn tableau, dans lequel leurs noms seroient escrits.

Les Seigneurs prisonniers condamnés à la mort, auxquels l'Empereur donna la vie.

Quant à ceux qui furent arrestez prisonniers, leur iugement estant porté à l'Empereur, il vſa enuers eux de sa clemence, comme il se peut voir par le suivant cathalogue des noms de ceux qui furent condamnés.

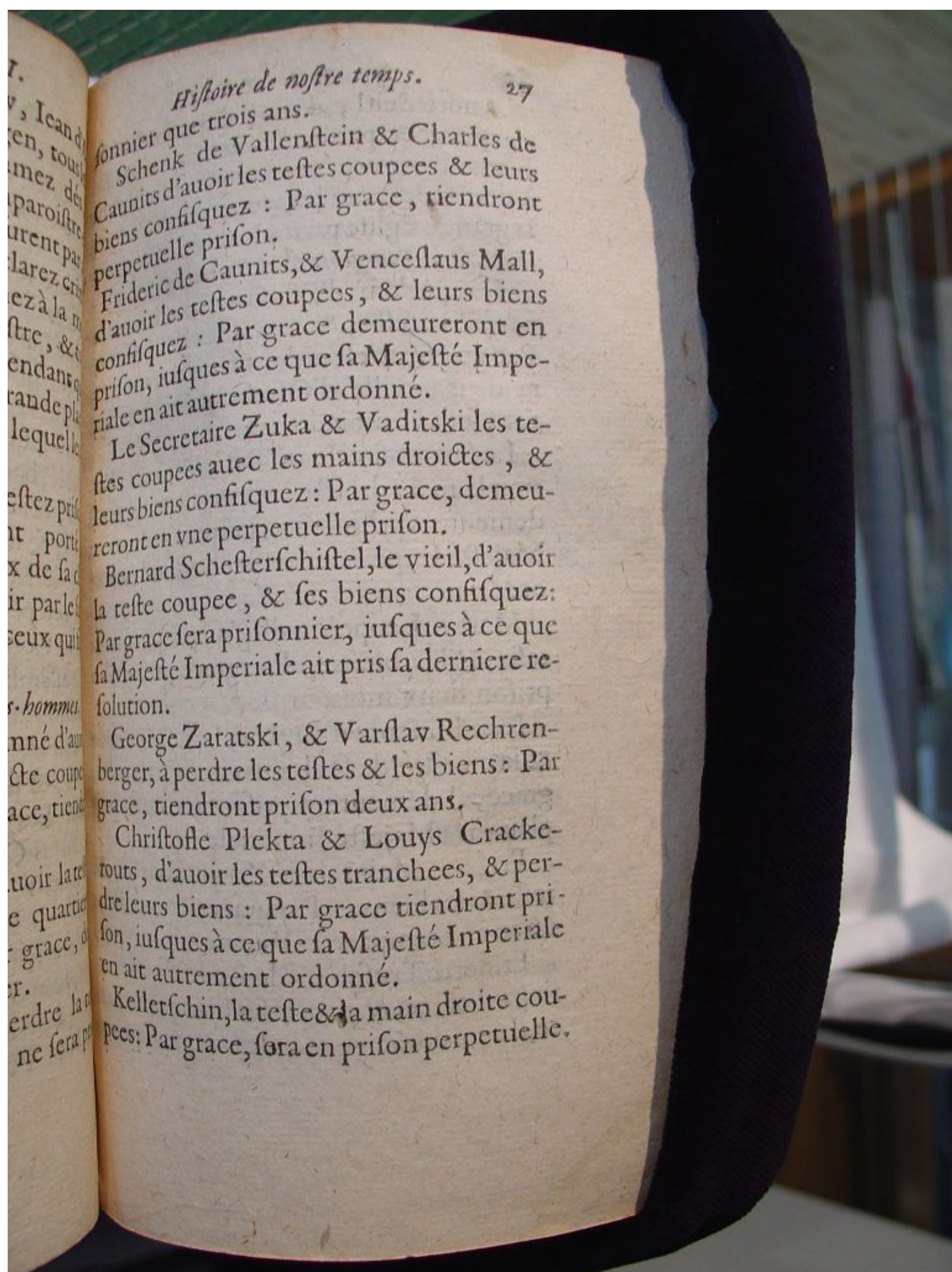
Seigneurs de qualité & Gentils-hommes.

Le Marechal Leipi condamné d'auoir la teste tranchee, la main droicte coupee, & ses biens confisque: Par grace, tiendra perpetuelle prison.

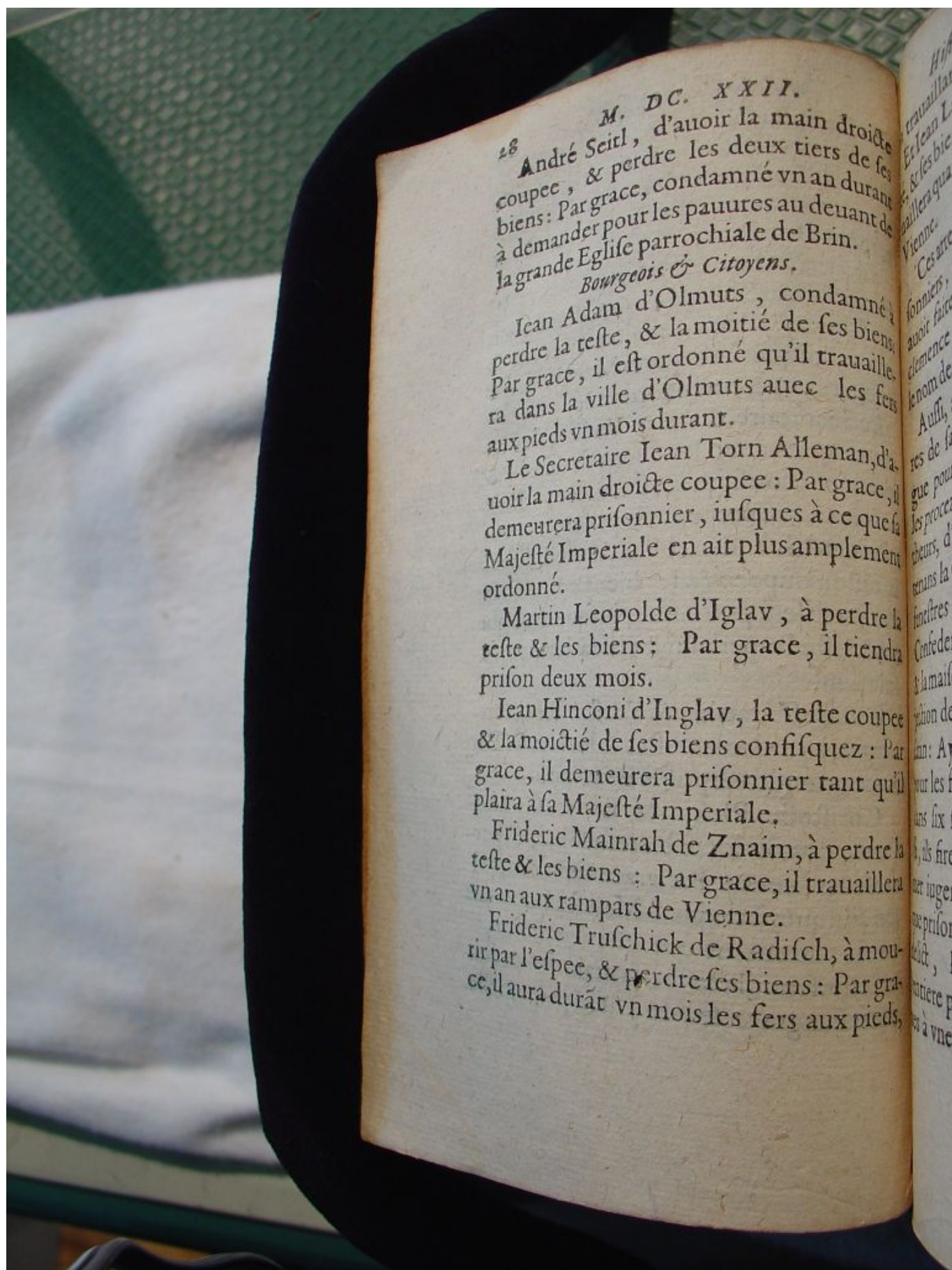
Christofle de Ritschan, d'auoir la teste coupee, estre mis en quatre quartiers, & ses biens confisque: Par grace, demeurera toute sa vie prisonnier.

Raoul de Schleimits, à perdre la teste & les biens: Par grace ne sera pri-

1622_027.jpg



1622_028.jpg



M. DC. XXII.

²⁸ André Seitel, d'auoir la main droicte coupee, & perdre les deux tiers de ses biens: Par grace, condamné vn an durant à demander pour les pauures au deuant de la grande Eglise parrochiale de Brin.

Bourgeois & Citoyens.

Iean Adam d'Olmuts, condamné à perdre la teste, & la moitié de ses biens: Par grace, il est ordonné qu'il travaillera dans la ville d'Olmuts avec les fers aux pieds vn mois durant.

Le Secretaire Iean Torn Alleman, d'auoir la main droicte coupee: Par grace, il demeurera prisonnier, iusques à ce que sa Majesté Imperiale en ait plus amplement ordonné.

Martin Leopolde d'Iglav, à perdre la teste & les biens: Par grace, il tiendra prison deux mois.

Iean Hincóni d'Inglav, la teste coupee & la moitié de ses biens confisque: Par grace, il demeurera prisonnier tant qu'il plaira à sa Majesté Imperiale.

Frideric Mainrah de Znaim, à perdre la teste & les biens: Par grace, il travaillera vn an aux rampars de Vienne.

Frideric Truschick de Radisch, à mourir par l'espee, & perdre ses biens: Par grace, il aura durât vn mois les fers aux pieds,

1622_029.jpg

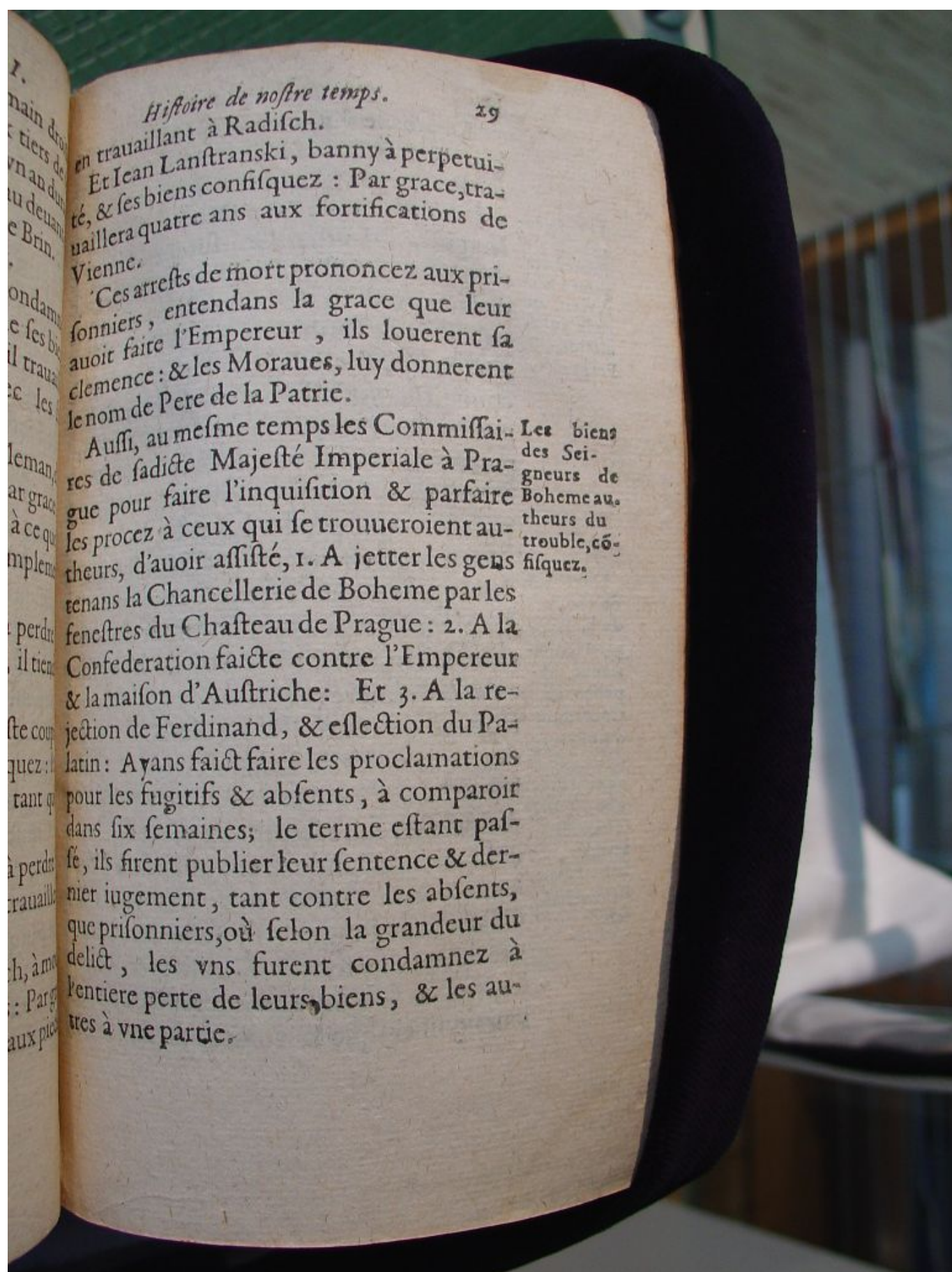


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan